

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Séance du 5 juillet 2018

Date de convocation :
29 juin 2018

Nombre de membres :
En exercice : 39
Présents : 29
Procurations : 8
Nombre de votants : 37

Secrétaire de séance :
Madame Frédérique
DYEVRE-BERGERAULT

Le cinq juillet deux mille dix-huit, à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni à la salle Aimé Le Foll à Saint-Lunaire, sur la convocation qui lui a été adressée par le Président, Monsieur Alain LAUNAY.

PRESENTS : Monsieur Jean-Pierre BACHELIER, Mesdames Elisabeth BAUVE-LEROY, Mélanie BILLOT-TOULLIC, Monsieur Camille BONDU, Mesdames Delphine BRIAND, Claudia CARFANTAN, Messieurs Eugène CARO, Madame Valérie DELCOURT, Messieurs Vincent DENBY-WILKES, Bernard DUBOIS, Madame Frédérique DYEVRE-BERGERAULT, Monsieur Bruno FONTAINE, Madame Sandrine FONTENEAU, Messieurs Roger GUENGANT, Philippe GUESDON, Madame Laurence HOUZE-ROZE, Messieurs Alain LAUNAY, Fabrice LE TOQUIN, Daniel LEROY, Yannick LOISANCE, Jean-Claude MAHE, Jean-François MERDRIGNAC, Michel PENHOUE, Mesdames Patricia PERRIER, Jacqueline PLANQUE, Monsieur Denis SALMON, Madame Corinne THEBAULT, Messieurs Jean-Louis VERGNE, Guillaume VILLENEUVE

AVAIENT DONNE PROCURATION : Monsieur Pierre CONTIN à Monsieur Alain LAUNAY, Madame Marie-Paule DAHIREL à Madame Corinne THEBAULT, Monsieur Bruno DESLANDES à Monsieur Fabrice LE TOQUIN, Monsieur François MOREAU à Madame Laurence HOUZE ROZE, Monsieur Jean-Luc OHIER à Monsieur Philippe GUESDON, Monsieur Christian POUTRIQUET à Madame Claudia CARFANTAN, Madame Isabelle REBOUR à Monsieur Yannick LOISANCE, Monsieur Bruno VOYER à Madame Mélanie BILLOT-TOULLIC

ABSENTES EXCUSEES : Madame Alix de la BRETESCHE, Madame Jacqueline LECUYER

Délibération n°2018-100

Lancement de l'élaboration du plan climat air énergie territorial

La loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte promulguée le 17 août 2015 désigne les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants comme coordonnateurs de la transition énergétique sur le territoire. A ce titre ils doivent élaborer un plan climat air énergie territorial (PCAET) avant le 31 décembre 2018.

Pilotage du projet

Le pilotage s'appuiera sur :

- Un comité de pilotage présidé par le vice-président en charge de l'environnement et de l'écologie. Il s'agit d'une instance d'information et de validation sollicitée aux étapes clés d'élaboration du PCAET et préparant les décisions en conseil communautaire.

- Un comité technique présidé par le vice-président en charge de l'environnement et de l'écologie. Il s'agit d'une instance de construction opérationnelle du PCAET.
- D'autres instances de concertation pourront être définies en fonction des besoins. Elles seront déterminées lors du lancement opérationnel du projet.

Moyens

L'élu responsable de l'élaboration du PCAET est le vice-président en charge de l'environnement et de l'écologie.

La réalisation du PCAET sera coordonnée par un chargé de projet « PCAET », agent de catégorie A recruté à cet effet pour une durée de 18 mois, qui s'appuiera autant que de besoin sur un cabinet d'étude recruté à cet effet.

Durée d'élaboration

La durée prévisionnelle d'élaboration est de 18 mois à compter du recrutement du chargé de projet « PCAET ».

SUR PROPOSITION du Bureau,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'élaboration du plan climat air énergie territorial ;
- APPROUVE les modalités de pilotage ;
- APPROUVE les moyens de réalisation ;
- APPROUVE la durée prévisionnelle d'élaboration ;
- AUTORISE le président à lancer une procédure de recrutement ;
- AUTORISE monsieur le président et son vice-président en charge de l'environnement et de l'écologie à signer tout acte relatif à cette affaire

Pour extrait conforme,
Pleurtuit, le 5 juillet 2018

Le Président,
LAUNAY

